

ABONNEMENT.

Saumur: Un an... 30 fr. Six mois... 16. Trois mois... 8. Poste: Un an... 35 fr. Six mois... 18. Trois mois... 10.

On s'abonne: A SAUMUR, chez tous les Libraires. A PARIS, Chez DONGRELL et BULLIER, Place de la Bourse, 23; EWIG, r. Amboise-Richel, 9; BEAUVETTE, r. d. Lombards, 22.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 20 c. Réclames... 30. Faits divers... 75.

RÉSERVES SONT FAITES. Du droit de refuser la publication des insertions reçues et payées, sans restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne:

A PARIS, chez MM. HAVAS-LAPORTE et Co, Place de la Bourse, 8.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

7 Juillet 1881.

Chronique générale.

Les rapports entre la France et la Turquie sont en ce moment fort tendus au sujet des affaires de Tunisie.

Il fallait s'y attendre; la politique inepte suivie par notre gouvernement républicain dans la question hellénique devait fatalement indisposer la Sublime-Porte qui a saisi la première occasion de reprendre sa revanche.

On se rappelle sa protestation contre le traité du 12 mai. Depuis, elle a envoyé un pacha à Tripoli pour y organiser l'armée, y créer des fortifications, de manière à faire de cette province un centre d'agitation.

La manœuvre a si bien réussi que, à cette heure, Tripoli est devenu la base d'opérations du mouvement insurrectionnel. Envoi d'armes et de munitions, excitations à la révolte, prédications des marabouts, tout part de là.

La Porte nie son intervention; cela ne saurait étonner. Mais les faits sont là qui prouvent suffisamment son mauvais vouloir à notre égard.

On sait que M. Tissot, notre ambassadeur à Constantinople, a pris un congé. Voici ce que nous lisons à ce sujet dans l'Événement:

« Le représentant français n'a pu obtenir une seule audience du Sultan depuis le commencement de la crise tunisienne.

« Jamais je ne reverrai cet homme-là, » a déclaré Abdul-Hamid.

« M. Tissot a répliqué à l'envoyé de Sa Hautesse: « Votre Sultan apprendra peut-être un jour ce qu'il en coûte d'offenser un grand pays dans la personne de son représentant. »

« Les attaques de la presse officielle ottomane sont plus violentes que jamais. »

La Chambre des députés vient d'être saisie par le gouvernement d'un projet de loi portant ouverture au ministre de l'instruction publique d'un crédit de 8,145,875 fr. que la gratuité de l'enseignement primaire a rendu nécessaire. Ainsi le constate l'Exposé des motifs qui accompagne le projet de loi.

Il convient de faire observer que ce crédit n'est affecté qu'à un exercice de 5 mois. Le crédit total pour l'année s'élève à 47 millions 400 mille francs. On voit que la gratuité coûte assez cher.

Tous ces crédits, ouverts et votés dans le but d'extirper la religion de l'enseignement public, laissent entrevoir à quel chiffre énorme va s'élever, dans les budgets futurs, une laïcisation complète.

Ces folles dépenses sont, sans doute, bien déplorables dans l'intérêt des contribuables; mais quels regrets cuisants ne nous ménaagent-elles pas pour l'avenir, lorsqu'on verra qu'elles n'ont servi qu'à former des générations ne reconnaissant ni Dieu ni maître!

LES GÉNÉRAUX DE LA RÉPUBLIQUE EN ALGÉRIE.

Vit-on jamais rien de pareil?

Le gouverneur civil de l'Algérie accuse les généraux de trahison; il affirme qu'ils ont laissé croître et grandir cette insurrection pour démontrer que le pouvoir civil était inapplicable à l'Algérie;

Les généraux répliquent en accusant le gouverneur civil d'incapacité, de paresse, de débilité, et en lui déniaient tout espèce de prestige.

M. Journault accuse à son tour le gouverneur, son ancien chef, d'avoir refusé de commander à temps une démonstration armée sur les frontières du Maroc; il a ses petits papiers et les lit;

Les ministres défendent tout le monde, mais ils laissent à entendre que tout le monde sera puni.

Et cela vient de commencer:

Les généraux Osmont et Cerez sont mis en disponibilité.

La démission du gouverneur civil est forcée.

La déconsidération du ministère est complète.

Bref, tout le monde y perd, personne n'y gagne, excepté Bou-Aména qui a trompé les alliés eux-mêmes et gardé tout le butin pour lui.

Cependant, tout va au pire. L'armée, mal commandée, s'indigne, se décourage et crie à la trahison.

L'administration civile perd la tête, les Arabes la relèvent et nous bravent, l'Espagne s'indigne et proteste contre les massacres de ses nationaux par nos indigènes révoltés, l'Italie attend son heure de revanche, l'Angleterre pousse le Maroc contre nous, la Turquie soulève Tripoli, on assassine nos officiers à Tunis, l'opinion publique en France s'inquiète et s'affole...

Mais M. Ferry nous affirme que tout est au mieux, et le général Farre que si Bou-Aména n'est pas pris c'est parce qu'il est insaisissable!

La Chambre approuve...

Comme Bou-Aména s'apprete à recommencer, on trouve enfin un moyen de s'en débarrasser, et l'on met sa tête à prix; et le gouvernement fait tâter l'opinion sur ce point par ses officiers.

Mais voici qu'on prétend que Bou-Aména riposte, en offrant à son tour une prime pour l'assassinat du gouverneur civil.

Il offre deux chameaux à celui qui lui apportera les deux oreilles du frère de M. Grévy, à la condition que la tête soit entre les deux oreilles.

Et voilà comment un barbare se moque de nous.

Cette République ne vous semble-t-elle pas tourner à l'empire Byzantin?

Triste gouvernement! Pauvre France!

M. le général Osmont est remplacé par le général Saussier, et M. le général Cerez par le général Delebecque. On n'avait pas eu la

main heureuse, décidément, dans le choix des commandants militaires du Sud oranais.

Et M. le ministre de la guerre qui affirmait jeudi à la tribune qu'il n'y avait pas eu une faute de commise, militairement parlant!

En attendant, M. Albert Grévy, l'incapable gouverneur civil de l'Algérie, le premier et le seul coupable dans toute cette désolante affaire, est toujours à son poste. Non-seulement on ne le révoque pas, mais il ne veut pas donner sa démission.

Dame! il s'agit d'une place qui rapporte cent mille francs! Périssent l'Algérie, plutôt que les cent mille francs de M. Albert Grévy.

Les Tablettes d'un Spectateur croient cependant savoir que M. Albert Grévy ne restera plus longtemps à Alger; mais on veut lui épargner une démission qui ressemblerait à une révocation. Il va prendre, nous dit-on, un congé indéterminé.

Aussitôt son départ, le gouvernement militaire serait en fait rétabli, car le général Saussier serait investi de pouvoirs exceptionnels. Il aurait le titre de commissaire général délégué commandant en chef du 19<sup>e</sup> corps.

La nomination du général Saussier au commandement du 19<sup>e</sup> corps à Alger, en remplacement du général Osmont, ne changera pas l'affreuse situation dans laquelle l'incapacité de M. Frère a mis notre colonie africaine. Aussi sommes nous de l'avis du Peuple français lorsqu'il dit:

« La situation dans les sphères ministérielles est toujours très-tendue, et on ne sait quand elle prendra fin. M. Albert Grévy est la cause directe de cette gêne, de cet embarras, et tant qu'il n'aura pas donné sa démission, rien ne sera changé. Il est véritablement extraordinaire que le gouverneur civil, prenant la devise d'un soldat, s'écrie: « J'y suis, j'y reste! » alors

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

FILS DU GARDE-CHASSE

(Suite.)

En ce moment les derniers rayons du soleil pénétraient à travers le feuillage, éclairaient ses cheveux blancs et me montraient ses traits où je lisais un attendrissement dont il ne pouvait se défendre.

Il s'aperçut que je remarquais avec joie ces symptômes de sa défaite, se détourna et marcha à pas lents.

Quand il crut avoir dominé son émotion et recouvert son sang-froid, il s'arrêta devant moi et reprit avec une intonation tremblante qui démentait son rigorisme stoïque:

« Votre mère, Jean, était un ange de bonté; son cœur était toujours ouvert au pardon; elle oubliait le mal pour ne se souvenir que du bien, mais moi...

Il voulait conserver l'attitude d'un juge; il ne le pouvait pas; sa voix, quoi qu'il en eût, avait un timbre profondément ému; il s'arrêta, comprenant que sa tendresse paternelle se trahissait de plus en

plus; il se décida à abandonner un rôle au-dessus de ses forces.

« Mais, moi, ajouta-t-il, je suis aussi faible qu'elle. Que c'est ridicule pour un homme d'avoir si peu de fermeté! Je m'étais pourtant bien promis d'être inflexible, mais il paraît que je l'aime plus que je ne pensais, puisque tu as triomphé de mes résolutions. Allons, il faut bien que je m'y résigne, je suis vaincu. Jean, mon fils, viens dans mes bras.

Je m'y précipitai et, pendant quelques instants, nous restâmes serrés l'un contre l'autre.

Quand nous nous dégageâmes, il pleurait; je pleurais aussi. Oh! les bonnes et douces larmes!

Mon père ne donnait pas sa confiance à demi, c'était un cœur ardent et généreux qui s'abandonnait tout entier.

Je le retrouvais aussi affectueux qu'à l'époque où je n'avais mérité aucun reproche; j'étais sûr qu'il m'avait pardonné sans réserve et que jamais une allusion amère à la honte du passé ne sortirait de sa bouche.

Il m'entretint avec une inépuisable bonté de mes projets, de mon avenir; si mon courage avait été vacillant, il se serait affermi sous sa parole dont je n'avais jamais mieux compris la sagesse.

Je voulus lui parler de lui-même, des épreuves qu'il avait traversées depuis qu'il avait quitté Alboval.

« Il n'y pensait plus et refusait d'y arrêter sa pensée.

Que lui importait d'avoir eu à supporter les plus rudes travaux, à faire l'apprentissage de métiers inconnus pour lui?

Il n'était pas tenté de s'en plaindre et se trouvait amplement dédommagé, puisqu'il avait retrouvé son fils.

Et il me regardait avec une tendre sollicitude, pour s'assurer que ma force et ma santé n'avaient pas été altérées.

Je lui parlai timidement d'Henri, sur le compte duquel je tremblais d'apprendre les plus tristes nouvelles.

« Tu le verras, me répondit-il.

Et je ne pus en obtenir davantage.

Cependant les ombres du soir commençaient à s'épaissir, le bois de sapins voisin était déjà envahi par les ténébres, et les silhouettes des grands arbres étaient déjà presque indistinctes à quelque distance.

« Allons-nous-en, me dit mon père.

Je me disposai à le suivre avec une sorte de regret; je me trouvais si bien là!

Pluton, pendant que mon père m'adressait des paroles sévères, était resté craintif à quelques pas; depuis que la réconciliation s'était opérée, il avait retrouvé sa joie; il se préparait à nous accompagner, mais nous le renvoyâmes à son nouveau

maître qu'il avait quitté pour suivre l'ancien; je me retournai quelques instants après: il était immobile, attachant sur nous un regard affectueux.

CHAPITRE XXIII

LES VRAIS AMIS

Nous hâtons le pas pour ne pas être surpris par la nuit.

Nous marchions en causant comme de vieux amis dont une longue absence n'a point altéré les sentiments, lorsque j'entendis à quelques pas des voix dont le timbre ne m'était pas inconnu; mon père me fit signe de m'arrêter; je restai en observation et regardai par-dessus la haie.

Un jeune homme et une jeune femme marchaient sur le gazon fleuri, avec un enfant qui essayait ses premiers pas. La mère veillait sur lui avec anxiété.

« Mon Dieu! disait-elle toute tremblante, il va tomber.

Il tombait en effet sur ce lit moelleux et elle courait le ramasser, puis couvrait ses joues de baisers. Le père, plus calme, souriait en disant:

« Rassure-toi, il ne peut se faire mal. Il faut tomber souvent pour apprendre à marcher.

Et il prenait part aux jeux de son fils, qui riait de ce bon rire des enfants heureux; c'était un tableau charmant qui évoquait sous de gracieuses images le souvenir des joies de la famille.

« Henri, Marie, murmurai-je.



que son départ aplanirait toutes les difficultés.

Mais M. Frère ne s'en ira pas, et, certes, ce n'est point le Président de la République qui signera jamais le décret de révocation. La faiblesse des liens du sang!

M. Albert Grévy a résumé d'un mot sa situation en Algérie :

— Pourquoi ne pas sortir de votre palais, ne pas vous montrer, monsieur le gouverneur? lui demandait un aide-de-camp.

— Cela a si bien réussi à Garfield!

M. Frère ne s'en ira pas, et il a fait graver sur le palais de Mustapha :

« J'y suis, j'y reste! »

Ce que coûte une *Allesse républicaine*. — La discussion sur les affaires de l'Algérie a mis en lumière deux faits : le premier, c'est la profonde incapacité dont M. Albert Grévy a fait preuve depuis qu'il s'est installé dans le palais de Mustapha supérieur ; le second, c'est qu'un gouvernement militaire aurait prévenu le soulèvement qui a éclaté dans la province d'Oran, ou l'aurait immédiatement réprimé.

En présence de ces deux faits bien constatés, il est curieux de rechercher ce que coûte au budget le gouvernement général civil, et ce que coûtait l'administration des plus illustres de ses prédécesseurs.

Le maréchal Bugeaud recevait soixante-dix mille francs. Le duc d'Almeida n'avait pas davantage.

M. Albert Grévy touche annuellement un traitement de cent mille francs. Il a fait créer en outre un emploi de chef de cabinet pour l'aîné de ses fils, aux appointements de quinze mille francs.

Il faut ajouter qu'à l'époque où les gouverneurs de l'Algérie ne touchaient que soixante-dix mille francs, le traitement des ministres était de cent mille francs ; il n'est plus aujourd'hui que de soixante mille.

Tous les traitements ont été réduits, sauf celui de M. Albert Grévy.

Les Altesses républicaines coûtent cher.

Lorsque la Révolution se met en goguette, elle fait grand. Plus de cent mille ouvriers sont occupés, depuis une huitaine de jours, aux préparatifs de la fête du 14 juillet à Paris, dont les journaux publient le programme.

Le *Temps* agrément l'aridité de la langue officielle de ces détails supplémentaires :

« La matinée enfantine sera suivie d'un goûter où l'on donnera aux enfants des sandwiches, des madeleines, des tartes aux fruits et des rafraîchissements.

Les trois principaux feux d'artifice représenteront les motifs suivants : place Dantzig-Rochereau, façade du Panthéon, par M. Honoré ; place de la Nation, monument de Dalou (la République sur une sphère portée par des lions, figures allégoriques), par M. Morin ; aux Buttes-Chaumont, buste gigantesque de la République, par M. Honoré. Le feu d'artifice de Montmartre a été

commandé à M. Gallé ; celui du Point-du-Jour à M. Balossier, et celui du bois de Boulogne, à Ruggieri.

Une flottille de 200 bateaux concourra à la fête vénitienne qui aura lieu sur les lacs du bois de Boulogne. Les orchestres et les orphéons seront installés sur trois trirèmes romaines.

La fête centrale coûtera 260,000 fr. ; les autres feux d'artifice, 31,500 fr. ; l'illumination et la décoration des édifices municipaux, 130,000 fr., dont 30,000 pour le gaz seulement ; celles des bâtiments de la préfecture de police, 15,000 fr. ; des représentations gratuites aux théâtres, 30,000 fr., dont 15,000 fr. donnés par la Ville et 15,000 fr. par l'Etat ; les orphéons et sonneurs de trompes, de 2 à 3,000 fr. ; les canonniers et les dépenses en règle, 12,000 francs ; l'impression et l'affichage des programmes, 8 à 10,000 fr. On a gardé sur les crédits votés une somme de 13,000 fr. pour les dépenses imprévues. Les subventions accordées aux mairies s'élèvent, comme on sait, à 60,000 fr.

Comme on peut le remarquer dans le programme, en dehors des Champs-Élysées, la place de la Bastille est le seul point de Paris qui sera officiellement illuminé et décoré. C'est sur les instances de M. Spuller que cette exception a été faite.

Cette réclame électorale restera comme un des faits les plus curieux de cette fête révolutionnaire.

#### ALGÉRIE.

La dépêche reçue hier dans l'après-midi à Paris sur le bombardement de Sfax porte que la flotte embossée devant Sfax a ouvert, six heures durant, le feu sur les quartiers habités par les Arabes et sur la plage, afin de permettre aux troupes d'opérer leur débarquement avec leurs batteries.

Les autorités de Sfax ont arboré le drapeau de reddition.

Une décision du général Farre a invité le commandant du 19<sup>e</sup> corps d'armée à faire délivrer des armes au personnel indigène de toutes les communes mixtes de l'Algérie.

#### TUNISIE.

L'enterrement du capitaine Mattei a eu lieu avant-hier mardi à 10 heures du matin, à Tunis.

Le corps du capitaine de Mattei, transporté du Palais Kérédine à la gare de Manouba, est arrivé à Tunis à 8 heures.

Le général Maurand et tous les officiers non retenus par le service ont voulu accompagner le corps jusqu'au cimetière.

Une compagnie de chasseurs à pied, deux batteries d'artillerie, un peloton de chasseurs d'Afrique, commandés pour ce service, étaient venus par le chemin de fer.

Les soldats français, musique en tête, ouvraient la marche. Les soldats du Bey formaient la haie.

Le deuil était conduit par M. Roustan, le général Maurand et le capitaine Peyrolle.

Toute la colonie française était présente. On peut évaluer à 15,000 le nombre des personnes massées sur les trottoirs.

A l'arrivée du corps, l'église était déjà envahie par plus de 500 personnes. Une messe solennelle a été dite par le supérieur. La musique du 27<sup>e</sup> a joué plusieurs morceaux. L'absoute a été donnée à l'entrée de la chapelle du cimetière.

Aussitôt la cérémonie terminée, le corps a été porté dans la chapelle où deux discours ont été prononcés, l'un par le général Maurand et l'autre par le capitaine Peyrolle.

A la sortie, les soldats du Bey ont tiré trois feux de peloton. Le colonel Ben-Amar commandait.

Nos soldats se sont rendus à pied à la Manouba. La musique a exécuté plusieurs morceaux en traversant la ville.

Tunis, 5 juillet, 11 h. matin.

Le général Maurand a fait en quelques phrases l'éloge de Mattei. Il a dit que c'était un officier distingué qui était appelé à une haute situation militaire. Au début de la campagne, Mattei demanda à venir en Tunisie et fut nommé à l'état-major de la quatrième brigade. C'était un homme d'un mérite rare ; il comprenait facilement tous les ordres et les exécutait encore plus rapidement. Le général a exprimé de sympathiques regrets à sa famille et a engagé tous ses camarades à se joindre à lui pour dire à cette victime un dernier adieu.

Tunis, 5 juillet, 11 h. 10 matin.

Voici le discours du capitaine Peyrolle : Je dois à une amitié d'enfance de retracer en peu de mots la vie de celui que nous conduisons à sa dernière demeure.

Nous avons été ensemble au Prytanée militaire, où les succès de Mattei ne se démentirent jamais et le conduisirent à l'École polytechnique en 1868.

Sous-lieutenant en 1870, il était nommé capitaine en 1874, admis à l'École supérieure de guerre en 1877 et attaché depuis bientôt deux ans au service de l'état-major.

C'est dans l'exercice de ces dernières fonctions, messieurs, que vous avez pu apprécier la franchise de son caractère, l'aménité de ses relations et ses rares aptitudes militaires.

Il semait la gaieté parmi nous.

Hélas ! c'est ici, au milieu d'une conversation amicale, que la balle d'un assassin est venue nous le ravir, alors qu'il eût désiré verser son sang pour la France.

Ton ardent amour de la patrie, mon pauvre Mattei, te rendait digne de tomber au champ d'honneur, et tu meurs victime d'un affreux guet-apens.

Derrière toi, tu laisses une mère inconsolable, une famille en pleurs et des camarades en deuil.

Laissez-moi vous remercier tous, et en particulier la population française de Tunisie.

Votre présence marque la part que vous prenez au deuil qui frappe l'armée française en la personne de celui qui a rougi de son sang le sol tunisien.

Adieu, Mattei, ceux qui l'accompagnent

aujourd'hui conserveront de la mémoire un ineffaçable souvenir.

#### Etranger.

ÉTATS-UNIS. — Les nouvelles du président Garfield sont un peu meilleures ; elles permettent de conserver l'espoir d'une guérison prochaine.

Voici la dernière dépêche reçue :

Washington, 5 juillet, minuit. La réaction alarmante qui s'est produite hier soir retour aujourd'hui n'a pas reparu. Les symptômes continuent à être favorables. Le Président dort en ce moment d'un bon sommeil.

Nous avons parlé hier d'une lettre sans suscription ; on ne sait donc à qui elle était adressée.

Mais la police en a saisi une seconde adressée au général Sherman. Voici ce que lui écrivait Charles Guiteau :

« Je viens de tuer le Président. J'ai tiré sur lui plusieurs coups, parce que j'ai voulu qu'il partît le plus aisément possible. Sa mort était une nécessité politique. Je suis avocat, théologien, politicien ; je suis le *stewart* des *stewarts* (l'inflexible des inflexibles).

« J'étais avec le général Grant et les nôtres à New-York pendant le scrutin. Je vais en prison. Mettez-vous à la tête de vos troupes, je vous prie, et rangez-vous autour de ma prison. »

On voit que Guiteau répète ici sa première déclaration qu'il est « l'inflexible des inflexibles », et que la mort du Président était « une nécessité politique ».

Nous sommes donc en présence d'un assassin révolutionnaire, dont le but était de faire triompher son parti.

TURQUIE. — Des dépêches de Constantinople annoncent que Midhat-Pacha et les autres condamnés à mort auraient reçu du Sultan commutation de leur peine en bannissement perpétuel.

#### BULLETIN FINANCIER.

Paris, 6 juillet.

La Bourse est assez ferme. Dans la comparaison des cours d'un certain nombre de valeurs, il faut tenir compte aujourd'hui du coupon qui vient d'être détaché. Le 3 0/0 est à 119.50 et 119.52 1/2. L'amortissable ancien fait 87.25 et l'amortissable nouveau 86.50. On est à 91.60 sur l'Italien.

Nous retrouvons l'action de la Banque de France à 5.580. Le Crédit foncier se tient à 1.730. Il convient d'ajouter à ce prix le montant complémentaire du dividende de 1880. Les obligations communales nouvelles 4 0/0 sont en bonne demande.

L'action de la Société des Magasins généraux de France et d'Algérie est fort bien tenue à 675.

On cote 1,300 en coupons de 40 fr. sur la Banque de Paris ; le Crédit mobilier détache aujourd'hui un coupon complémentaire de 25 fr. ; il le rapporte pour le dernier exercice 40 fr. ; il le présente à ses cours actuels un revenu de plus de 5 0/0. Le Crédit de France est définitivement constitué depuis hier au capital de 75 millions. Les actions anciennes et nouvelles sont recherchées aux environs de 730. A ce cours, elles coûtent net à payer 480 fr. C'est un achat fort avantageux.

On détache un coupon de 20 fr. sur la Banque nationale, demandée avec coupon à 735.

Le Crédit foncier maritime se négocie aux environs de 620. On est à 270 sur les bons de l'Assurance financière. Le Crédit général français est très-ferme au niveau de ses cours précédents. On fait 827.50 et 833.75. Les bénéfices acquis dès le premier semestre permettraient l'attribution d'un dividende très-rémunérateur.

L'action de la Banque de Prêts à l'industrie est l'objet d'un vif courant d'affaires à 610.

#### Chronique Locale et de l'Ouest.

Demain matin, dès 3 heures, commencent l'embarquement des chevaux de l'École de cavalerie et du matériel nécessaire pour le carrousel qui sera donné dimanche à Tours. Le départ du train spécial aura lieu vers 6 heures.

Théâtre. — La représentation qui devait avoir lieu ce soir est renvoyée à demain vendredi.

MUSIQUE DE L'ÉCOLE MUTUELLE. — Dimanche prochain, à 8 heures 1/2 du soir, la musique de l'École mutuelle exécutera, au Square du théâtre, les morceaux suivants :

1. Rigolette, schottisch.
2. La Muette de Portici, fantaisie.
3. Dans la Mine, chœur à 4 parties.
4. La Coquette, mazurka.

Je les avais reconnus au milieu des ombres du crépuscule.

— Reste là, me dit mon père, et attends-moi.

Mon cœur battait violemment ; j'étais heureux, oui, bien heureux de savoir que le sort avait été bon et clément pour eux, mais je songeais aux sanglants reproches qu'ils étaient en droit de m'adresser, je ne pouvais me résigner ni à leur haine, ni à leur mépris.

Mon père resta quelques minutes en conversation avec Henri et Marie ; ce temps me parut long ; enfin ils se mirent en marche et se dirigèrent vers l'endroit où je me trouvais.

Henri, plus agité, devança ses compagnons et se trouva le premier à côté de moi.

— Jean, me dit-il, avais-tu donc besoin d'un ambassadeur pour te présenter à ton ami d'enfance ?

— L'ami d'enfance s'est si mal conduit qu'il a perdu tout droit à l'affection et à l'indulgence.

— Nous avons eu tous les deux des torts. Si j'ai suivi tes conseils, c'est qu'ils étaient en harmonie avec mes propres penchants ; j'étais sans excuse de m'y laisser aller. Puis, je suis trop heureux pour avoir du ressentiment contre qui que ce soit. Jean, embrassons-nous.

Je me jetai dans ses bras. Oh ! la bonne, l'excellente nature ! Il me sembla qu'il y avait dans son accent une assurance que je ne lui connaissais pas, que son maintien, tout l'ensemble de sa personne

ne présentait plus cette mollesse, cette indécision qui l'avaient rendu si docile à mon influence ; c'était maintenant un homme dans toute l'acception du mot. Je le félicitai du changement que je constatais en lui.

— Viens, me dit-il, que je te présente à ma femme.

La frayeur me reprit, car je me disais qu'elle n'avait pas sans doute oublié le passé comme lui ; je n'avais pas, pour plaider ma cause auprès d'elle, ces souvenirs de la première enfance qui ne s'effacent pas ; il chercha à me rassurer en riant, me prit par le bras et m'entraîna.

— Marie, dit-il à la jeune femme, je t'amène l'ami Jean qui a une peur affreuse de toi.

Elle me tendit la main et me dit avec un charmant sourire :

— Henri a bien fait de se porter garant pour moi, et j'espère que, me connaissant mieux, vous ne me trouverez pas si terrible.

Je balbutiai quelques paroles ; elle m'arrêta.

— Laissons là le passé, ajouta-t-elle, je sais tout, et je vous assure qu'il n'y a en moi aucun sentiment dont vous puissiez prendre ombrage. D'ailleurs, je dois trop de reconnaissance au père pour garder rancune au fils.

Ainsi mon excellent père avait contribué à payer ma rançon.

Nous marchions ensemble et descendions la

pente du coteau ; je ne me demandais pas où l'on me conduisait ; il y a des heures où l'on se laisse aller au plaisir de vivre sans se préoccuper du lendemain.

Je ne formais qu'un vœu en ce moment, c'était de pouvoir prouver à ces braves cœurs que je n'étais pas indigne de tant de générosité.

Nous passâmes auprès du moulin ; c'étaient toujours les mêmes meuniers ; ils vinrent saluer Marie et lui rappelèrent avec reconnaissance sa touchante intervention qui les avait sauvés de la ruine, et moi, en les écoutant, je me rappelais que le même jour j'avais dédaigné le trésor dont je sentais maintenant le prix inestimable.

— Après tout, me dis-je, il vaut mieux qu'il en ait été ainsi. Marie eût été malheureuse avec un homme aussi peu capable de l'apprécier que je l'étais alors ; j'avais besoin, pour revenir aux principes de l'honneur, de passer par de cruelles épreuves ; dois-je regretter de ne pas lui en avoir infligé le partage ?

Je restais rêveur et suivais silencieusement l'étroit sentier tracé dans la plaine.

(A suivre.)

Louis COLLAS.



L'école libre de jeunes filles, dirigée par les Sœurs de Sainte-Anne, rue du Port-Cigogne, quartier de la Visitation, à Saumur, vient de remporter un éclatant succès. Lundi dernier, 4 juillet, une commission administrative, composée de MM. Vieillot, inspecteur primaire, Bodin, président du Tribunal civil, Haran, maire de Saint-Clément, et Viau, instituteur à Saint-Clément, faisait passer les examens pour le certificat d'études.

Sur quatre élèves que présentaient les Sœurs de Sainte-Anne, trois ont été reçues, et avec félicitations de la commission.

Ce sont M<sup>lles</sup> Marie Marchand (mention d'honneur), Isabelle Bouvet et Augustine Frémont.

Les faits parlent donc d'eux-mêmes, et ce sont ces mêmes Sœurs de Sainte-Anne que le Conseil municipal a chassées, il y a deux ans, du local que la ville de Saumur leur avait consenti, sous une autre administration. Aujourd'hui, nos édiles, si partisans de l'instruction laïque, pour laquelle ils ont dépensé tant de fonds, diront-ils encore que l'enseignement des congréganistes n'est pas suffisant, et ne sont-ils pas forcés de reconnaître, même par leurs commissions administratives, le mérite des élèves que présentent les Sœurs ?

L'Océan, de Brest, nous apporte aussi cette nouvelle :

« Les excellentes et dignes Sœurs de la Providence ont présenté 26 élèves pour l'obtention du certificat d'études. Sur ces 26 élèves, 25, dont 18 avec la mention très-bien, ont obtenu le certificat.

» Le maximum des points a été atteint par les deux premières élèves présentées.

» Un pareil succès se passe de commentaires. »

Les vigneronnes dont les vignes auront le bonheur d'échapper au phylloxera et aux accidents de la grêle, peuvent se réjouir ; la floraison s'est très-bien passée dans nos pays ; une comète s'est montrée à l'horizon, sans tambour ni trompette, puisque nos astronomes avaient oublié de l'annoncer, et depuis son apparition il a fait beau et la chaleur est devenue très-forte.

La comète de 1881, qui est un retour de celle de 1807, ne mentira pas à sa vieille réputation : le vin de 1881 sera aussi bon que celui de 1807. Avec la qualité, nous aurons l'abondance, espérons-le.

Ajoutons que la comète, cet astre vagabond qui a pendant plusieurs nuits attiré l'observation des savants et la curiosité des badauds, disparaît de notre horizon pour n'y plus revenir d'ici une centaine d'années. Nous avons donc grande chance de ne plus revoir cette comète.

### ANGERS.

L'Union Nautique a donné dimanche des régates intéressantes. Malgré la chaleur torride, nombre de spectateurs s'étaient rendus en Reculée. Pour n'avoir pas une organisation aussi complète que la Société Nautique, la jeune Société a fait de son mieux, et ce mieux a été le bien.

Citons trois courses particulièrement remarquables : la course de périssoires (obstacles), menée d'une façon originale, la course à la godille, et la course de dames qui a été surtout intéressante.

Voici le résultat de cette dernière course : 1<sup>er</sup> prix, M<sup>me</sup> Landrin ; 2<sup>e</sup> prix, M<sup>me</sup> Lemonnier (née Margat) ; 3<sup>e</sup> prix, M<sup>me</sup> Margat.

Malgré de nombreuses difficultés d'organisation, la fête a été fort réussie.

### TOURS.

Le Journal d'Indre-et-Loire a jeté un regard indiscret dans les coulisses du Conseil municipal de Tours et du ministère de la guerre.

Suivant notre confrère, M. le général marquis de Galliffet demandait que l'entrée du carrousel de dimanche fût gratuite : cela lui semblait à la fois plus démocratique et plus militaire. Le général présentait d'ailleurs que M. le ministre de la guerre ne goûteraient que médiocrement l'honneur de concourir à l'équilibre du budget de M. Armand Rivière, maire de Tours. Ces jeunes gens, il est vrai, n'ont encore jamais couru la province « en représentation. »

M. le ministre de la guerre opina d'abord comme M. le marquis de Galliffet, qui chargea son aide-de-camp, M. d'Alsace, de com-

muniquer la décision de M. Farre au Conseil municipal de Tours.

Celui-ci, qui voit avec épouvante approcher le jour de la liquidation des comptes de l'Exposition, se tourna éploré vers son chef, lequel souriant d'un air malin : « Tranquillisez-vous, dit-il, une décision du général Farre, cela change aisément : je m'en charge. »

Cette fois, M. Rivière n'était point téméraire. Il gagna sa cause, ce qui lui arrive plus souvent dans les ministères que devant les tribunaux.

Il fut donc résolu que M. les officiers de Saumur viendraient « en représentation » dimanche prochain et que les habitants de Tours paieraient, outre le déficit final de leur budget, la somme de cinq et de dix francs, pour assister au carrousel que depuis plus d'un demi-siècle on a toujours vu gratuitement à Saumur.

Aussi, les contribuables tourangeaux sont-ils fort mécontents, parce qu'on leur avait promis un plaisir gratuit et qu'on ne leur offre qu'un plaisir coûteux.

Quant aux officiers de l'Ecole de cavalerie, ils sont plus humiliés que surpris, sachant que la mission de M. le général Farre est de combler la honte de l'armée.

Les journaux de Tours publient l'avis suivant :

« Ville de Tours. — Carrousel donné par l'Ecole de cavalerie de Saumur, à l'hippodrome du Morier, le dimanche 10 juillet, à 4 heures et demie.

» Prix des places : Tribune réservée, 40 francs ; premières, 5 fr. ; secondes, 2 fr. 50 ; troisièmes, 1 fr.

» On pourra se procurer des billets : Chez le concierge de la Mairie, jusqu'au dimanche 10 juillet à midi, et aux guichets de l'hippodrome, le même jour, à partir de 2 heures. »

On lit dans le Journal d'Indre-et-Loire :

« De l'avis de tous, l'organisation du concours de musique était mauvaise. Les musiciens s'accordent pour la blâmer. Ils ne comprennent pas surtout qu'on leur ait imposé plusieurs fois le trajet du Morier par une pareille chaleur. Comment n'a-t-on pas craint d'augmenter à plaisir la fatigue déjà si grande des concurrents ? Peut-on faire de la musique en plein soleil après une course aussi longue ? Est-il étonnant que les fanfares et harmonies aient refusé de se prêter à une semblable corvée ?

» Un des membres les plus considérables du jury nous disait que la distribution des diverses musiques était détestable.

» Somme toute, la journée de dimanche a trompé la foule immense des curieux et mécontenté presque toutes les sociétés musicales.

» Il est regrettable que l'administration municipale et la commission d'organisation se soient si bien entendues pour arriver à ce résultat. »

D'après une lettre adressée au même journal, plusieurs chefs de musique rappelaient, pendant le festival, avec quel ordre et quelle convenance avaient eu lieu les festivals de Bourges, de Rennes, du Mans et d'autres villes. Ces chefs de musique ont protesté énergiquement contre le désordre du festival de Tours et l'incurie de l'administration.

### POITIERS.

Depuis trois jours régnait une chaleur accablante, lorsque mardi soir a éclaté un violent orage qui est venu rafraîchir un peu la température. Cet orage a duré toute la nuit. Hier matin, vers 5 heures, la foudre est tombée sur la cheminée d'une maison de la rue Sainte-Marthe, habitée par M. Caillaud, épicière. La cheminée, la toiture et celle de la maison voisine, habitée par un sabotier, ont seules été endommagées.

Les habitants de la maison en ont été quittes pour une grande frayeur dont on se fait aisément l'idée.

Dans une commune de l'arrondissement de Bressuire il vient de se passer un fait, et il vient d'être rendu un arrêté qui méritent l'un et l'autre de passer à la postérité.

Le nommé X..., fermier, fatigué de la vie, résolu de s'en débarrasser par la strangulation. Pour ce faire, il avisa une de ces courroies qui servent à assujettir le joug sur la tête des boeufs, l'arrangea en nœud coulant,

fixa l'une des extrémités à une poutre de son écurie et se lança dans l'éternité.

C'en était fait du malheureux, si son domestique, appelé par ses travaux dans l'écurie où expirait notre homme, ne se fût empressé, avec une intelligence qu'on ne rencontre pas toujours dans cette partie du département, de couper la corde ; il était temps.

X..., revenu à lui, n'eut pas un mot de remerciement pour son sauveur ; bien plus, apercevant à terre sa courroie coupée, furieux, il reprocha à son domestique d'avoir agi avec trop de précipitation.

— Vous en parlez à votre aise, lui répliqua ce dernier, vous étiez noir, vous tiriez la langue d'une façon invraisemblable, il n'y avait pas une minute à perdre.

— Ça ne me regarde pas, tu paieras ma courroie.

Ah ! le malheureux domestique ne sut que répondre, et, en fin de compte, prit la chose en riant ; mal lui en prit, comme vous l'allez voir :

— Tu paieras ou je te ferai assigner. Impatienté à la fois et de cette obstination et de cette ingratitude, le domestique envoya promener son maître.

Il fut assigné devant le juge de paix ; les faits furent exposés tels que nous venons de les relater, et, arrêté mémorable, le juge de paix condamna le domestique sauveur de son maître à payer la courroie qu'il avait coupée pour lui sauver la vie.

On nous a dit le nom du juge de paix qui a rendu cet arrêt abracadabrant, — par respect pour la corporation, nous le taisons — mais si la corporation ne nous en sait pas gré, gare !

### Etat civil de la ville de Saumur

Du 1<sup>er</sup> au 30 juin 1881.

#### NAISSANCES.

- Le 1<sup>er</sup>. — Bathilde-Marie-Louise Relif, rue des Boires.
- Le 2. — Albertine-Charlotte Barbier, rue du Vieux-Pont ; — Rachel-Marie-Julia Gueret, rue de Poitiers.
- Le 4. — Irma Lirault, rue de la Croix-Verte.
- Le 5. — Marie Boret, rue du Palais-de-Justice.
- Le 6. — Léontine Ganné, rue de la Visitation.
- Le 8. — Eugénie-Augustine Renou, à l'Hospice.
- Le 9. — Jeanne-Marguerite Baraillé, rue du Petit-Pré ; — Florentine Rigaud, rue Haute-Saint-Pierre.
- Le 10. — Gaston-Emile Blain, quai de Limoges.
- Le 11. — Henri-Auguste Piau, rue de Fenet.
- Le 12. — Robert Alzon, rue du Pressoir-Saint-Antoine ; — Aurélie Barbot, à l'Hospice.
- Le 13. — Henri-Jules Siregeol, rue de l'Hôtel-Dieu.
- Le 14. — Henri-Pierre Ragot, à l'Hospice.
- Le 20. — Germaine-Désirée Lemert, rue de la Croix-Verte.
- Le 21. — Ernest Montaudon, rue du Pressoir-Saint-Antoine.
- Le 22. — Marie-Désirée Frouin, à l'Hospice.
- Le 24. — Edouard Foussat, place Saint-Nicolas.
- Le 25. — Jeanne-Henriette Tual, rue de Fenet.
- Le 26. — Alexandre Dujon, à l'Hospice.
- Le 27. — François Cheminade, rue du Pressoir-Saint-Antoine ; — Robert-Henri Berlioux, rue de la Cocasserie.
- Le 30. — Edouard-Victor Desmazures, rue de Fenet.

#### MARIAGES.

- Le 4. — Jules-Louis-Raymond Breton, menuisier, a épousé Marie-Célestine Michot, couturière, tous deux de Saumur.
- Le 6. — Joseph Sirben, cultivateur, a épousé Marie Barbier, chapelière, tous deux de Saumur ; — Jules-François Hutrel, négociant, a épousé Adèle-Marie-Jeanne Bidault, sans profession, tous deux de Saumur.
- Le 7. — Jean-Baptiste-Ernest Ardoin, architecte-voyer, a épousé Marie-Louise Hatin, sans profession, tous deux de Saumur ; — Louis-Etienne Guinebert, commerçant (veuf), a épousé Lise Peigné, sans profession, tous deux de Saumur.
- Le 16. — Pierre-Abel Feuillet, cavalier de manège, a épousé Marie-Louise Deniau, domestique, tous deux de Saumur.
- Le 20. — Léon Pasquet, sculpteur (veuf), a épousé Oreste-Léonie Poyet, sans profession (veuve), tous deux de Saumur.
- Le 21. — Alphonse-Désiré Leroux, loueur de voitures, a épousé Alphonse Bouchet, sans profession, tous deux de Saumur ; — Jean Ceyrolle, marchand épicière, a épousé Marie-Estelle Gallé, lingère, tous deux de Saumur.
- Le 27. — Mathurin-François Béranger, cavalier de manège, a épousé Marie Bosche, cuisinière, tous deux de Saumur ; — François-Alexandre Estiot, cavalier de manège, a épousé Marie Carrière, couturière, tous deux de Saumur.
- Le 28. — Joseph-René Marchand, tailleur de pierre, a épousé Césarine-Marie Garnier, chapelière, tous deux de Saumur.

#### DÉCÈS.

- Le 1<sup>er</sup>. — Gaston-Pierre Lamy, 1 mois, place de la Gendarmerie ; — Marie-Louise-Ténesline Guibout, sans profession, 85 ans, veuve Pierre-Jean Lambert, rue Dacier ; — Laurence-Louise Alzon, 10 ans, rue du Pressoir-Saint-Antoine.
- Le 5. — Marie Léoty, chapelière, 26 ans, épouse Sébastien Petit, rue de Fenet.

Le 7. — Marguerite Colinet, 10 mois, à l'Hospice.

Le 8. — Pierre-Eugène Hugon, capitaine d'artillerie, 29 ans, avenue du Champ-de-Foire.

Le 10. — Charles-Marie Duthieul, 1 mois, et Auguste-Marie Duthieul, 1 mois, rue du Charbonnet.

Le 12. — Rosalie Vielle, sans profession, 83 ans, veuve Jean-Joseph Rallu, rue de l'Hôtel-Dieu ; — Maria-Antoinette-Louise Cambray, 35 ans, épouse Victor Raoult-Deslongchamps, rue de la Gueule-du-Loup.

Le 13. — Jean Duplex, retraité, 55 ans, à l'Hôpital militaire ; — Louis Henry, cavalier de manège, 46 ans, rue de la Fidélité.

Le 14. — Elisabeth Bachmeyer, 18 mois, rue de la Visitation.

Le 15. — Justine Desbordes, journalière, 41 ans, épouse Rouiller, à l'Hospice ; — René Bourdin, mécanicien, 50 ans, rue des Saulaies.

Le 16. — Zéno-Arthur Brandicourt, cavalier de remonte, 24 ans, à l'Hospice ; — Emilie-Louise Brossard, journalière, 59 ans, épouse Jean Dupaty, rue du Petit-Pré.

Le 19. — Pierre Quenard, cultivateur, 83 ans, rue du Pressoir-Saint-Antoine ; — Marie Arguineau, couturière, 61 ans, épouse François Pinard, à l'Hospice ; — Louis-Honoré Hervé, tailleur de pierre, 40 ans, rue de la Visitation.

Le 21. — Marie Bruneau, sans profession, 83 ans, veuve Pierre Baillargeau, à l'Hospice.

Le 22. — Georges-Camille Barré, 17 ans, étudiant, rue de la Tonnelles ; — André Gauthier, menuisier, 17 ans, rue de la Visitation.

Le 27. — Esprit Ratouis, propriétaire, 84 ans, rue du Temple.

Le 28. — Marguerite Loqueux, 8 mois, rue du Pressoir-Saint-Antoine.

### Faits divers.

Avant-hier soir, un effroyable incendie a éclaté rue de la République, à Rouen, chez un droguiste qui préparait des feux de Bengale pour la fête du 14 juillet. Les flammes se sont propagées avec une telle rapidité qu'en quelques minutes deux immeubles se sont trouvés embrasés jusqu'à faite. Sept personnes se sont jetées dans la rue, deux se sont tuées dans cette chute terrible, les autres sont plus ou moins grièvement blessées. On a la triste certitude que plusieurs cadavres sont encore sous les décombres.

Après avoir reçu les premiers soins dans une pharmacie voisine, les blessés ont été transportés à l'Hôtel-Dieu.

Au moment où l'on emporte ces malheureux, un soldat apporte sous les yeux de M. le préfet une bottine de femme trouvée dans les décombres. Des lambeaux de chair adhèrent encore à cette chaussure. C'est sans doute celle d'une huitième victime.

La consternation est grande en ville ; on ne s'est complètement rendu maître du feu qu'après trois heures d'un travail énergique.

La sûreté des rues de Paris laisse toujours à désirer.

Un brave homme, ancien garde républicain, concierge à l'école Monge, porté de la rue Viète, est mort dimanche, après huit jours de souffrances, des suites des mauvais coups qu'il avait reçus d'une bande de rôdeurs de nuit, le dimanche précédent.

Le malheureux rentrait en compagnie de son fils, entre onze heures et minuit, lorsqu'il fut assailli rue Legendre.

Le fils n'avait échappé qu'à grand peine à la fureur de ces malfaiteurs qui, après avoir terrassé son père, l'ont criblé de coups et lui ont jeté un pavé à la tête.

### Théâtre de Saumur.

Direction de M. J. ROUBAUD.

#### VENDREDI 8 juillet 1881.

Une seule représentation des ARTISTES DU PALAIS-ROYAL : MM. Milher, Pellerin, Numès, Plet, M<sup>lles</sup> Alice Lavigne, Marie Daguy.

1. MON COLLÈGUE, vaudeville en 1 acte, de M. S. A. Choler, joué par MM. Pellerin, Plet, Numès et M<sup>lles</sup> Marie Daguy.
2. UNE MAUVAISE ÉTOILE, saynète, de M. Jules Guillemot, jouée par MM. Milher et Pellerin.
3. PERRUQUE BLONDE, comédie-vaudeville en 1 acte, de M. Ollanier, jouée par MM. Milher, Pellerin, M<sup>lles</sup> Marie Daguy et Alice Lavigne.
4. CONFÉRENCE SUR LE DIVORCE, par M<sup>lles</sup> Alice Lavigne.
5. SALMIGONDIS, petite revue de l'année, jouée par M. Plet, lequel imitera quelques-uns des artistes de Paris les plus connus : MM. Got, Delannay, Maubant, Brasseur, Berthelier, Lafontaine, Lhéritier, Dupuis, Léonce, Baron et Lassouche.
6. MON NEVEU EUSTACHE, folie-vaudeville en 1 acte, de MM. Hermit et Numès, jouée par MM. Milher, Numès, Pellerin et M<sup>lles</sup> Alice Lavigne.

Bureaux, 7 h. 3/4 ; rideau, 8 h. 1/4.



**LES FRÈRES MAHON** médecins spéciaux des hôpitaux de Paris, « obtiennent mille guérisons par an, terme moyen. » — Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, démangeaisons, chute des cheveux, etc. Le docteur M. Mahon fait sa visite à l'hôpital d'Angers le dernier dimanche de chaque mois, et il reçoit le même jour les malades particuliers à l'hôtel d'Anjou, à Angers, de midi à trois heures. Dépôt à Saumur, à la pharmacie GABLIN. — Consultations à Paris, rue de Rivoli, 30.

« On n'abuse guère de la publicité quand il s'agit de répandre des bienfaits. »  
LA ROCHEFOUCAULT.

**SANTÉ A TOUS  
ADULTES ET ENFANTS,**

rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé, dite :

**REVALESCIERE**

Du BARRY, de Londres.

Guérissant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, phthisie, dysenterie, constipation, glaires, flatulents, aigreurs, acidités, pituites, phlegmes, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, diarrhée, coliques, toux, asthme, étourdissements, oppression, langueurs, congestion, névrose, darts, éruptions, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, paralysie, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang; toute irritation et toute odeur fétide en se levant. Le Dr Routh, Médecin en chef de l'Hôpital Samaritain des femmes et des enfants à Londres, rapporte : « Naturellement riche en éléments indispensables au sang pour développer et entretenir le cerveau, les nerfs, les chairs et les os, la Revalescière est la nourriture par excellence qui, seule, suffit pour assurer la prospérité des enfants et adultes. Beaucoup de femmes et d'enfants, déprimés d'atrophie et de faiblesse très-prononcées, ont été parfaitement guéris par la Revalescière. Aux personnes phthisiques, étiques ou rachitiques, elle convient mieux que l'huile de foie de morue. » — 35 ans de succès, 100,000 cures, y compris celles de Madame la duchesse de Castelstuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur-professeur Dédé, etc.

Curé N° 98,714 : Depuis des années, je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion, affections du cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie; tous ces maux ont disparu sous l'heureuse influence de votre divine

Revalescière. LÉON PRYCLER, instituteur à Eynac (Haute-Vienne).

N° 63,476 : M. le curé Comparet, de dix-huit ans de dyspepsie, de gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes.

Curé N° 99,625. — Avignon. La Revalescière du Barry m'a guéri à l'âge de 61 ans d'épouvantables souffrances de vingt ans, d'oppressions les plus terribles, à ne plus pouvoir faire aucun mouvement, ni m'habiller, ni me déshabiller, avec des maux d'estomac jour et nuit et des insomnies horribles. — BORREL, née Carbonnetty, rue du Balai, 11.

Curé N° 100,180. — Ma petite Marie, chétive, frêle et délicate dès sa naissance, ne prospérant pas avec le lait de nourrice, je lui ai fait prendre, sur le conseil du Médecin, la Revalescière qui l'a rendue fraîche, rose et magnifique de Santé. — J.-G. DE MONTANAY, 44, rue Condorcet, Paris, 4 Juillet 1880.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil. 1/2, 16 fr.; 6 kil., 36 fr., 12 kil., 70 fr. — Aussi « LA REVALESCIERE CHOCOLATÉE », en boîtes, aux mêmes prix. Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux personnes les plus agitées. — BISCUITS ANTI-DIABÉTIQUES DE REVALESCIERE en boîtes de 4, 7, 16 et 36 fr. — Envoi contre bon de poste. Les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Saumur, COMMON, 23, rue Saint-Jean; GONDRAND;

Besson, successeur de THÉRIER J. Roussier, pharmacien et épiciers. — Du Barry et G. (imitation) 8, rue Castiglione, Paris.

**CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT**

Lignes de Poitiers-Saumur, Montreuil-Angers.

DÉPARTS DE SAUMUR		ARRIVÉES A POITIERS		ARRIVÉES A ANGERS	
6 h. — matin.		10 h. 30 matin.		11 h. 30 matin.	
8 15 —					
11 25 —		7 40 soir.			
1 17 soir.		4 51 —			
4 55 —					
7 50 —		11 48 —		9 16 soir.	

DÉPARTS DE POITIERS		ARRIVÉES A MONTREUIL		ARRIVÉES A SAUMUR	
5 h. 50 matin.		9 h. 13 matin.		9 h. 50 matin.	
8 35 —		5 17 soir.		6 30 soir.	
12 15 soir.		3 50 —		4 28 —	
6 45 —		10 47 —		11 30 —	

Il y a, en outre, un train venant d'Angers et partant de Montreuil à 7 h. 16 matin, arrivant à Saumur à 7 h. 40.

P. GODET, propriétaire-gérant.

**COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 6 JUILLET 1881.**

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 % amortissable.	85 95	» 25	»	Comptoir d'escompte.	1106 25	6 95	»	C. gén. Transatlantique.	595	»	10
3 % amortissable.	87 50	» 60	»	Crédit Foncier colonial.	685	»	»	Canal de Suez.	1760 50	»	17 50
3 % amortissable nouveau.	86 60	» 20	»	Crédit Foncier, act. 500 fr.	473 5	»	»	Société autrichienne.	775	»	5 25
4 1/2 %	114 50	»	»	Obligations foncières 1877.	363	»	»	OBLIGATIONS.			
5 %	119	»	»	Obligations communales 1879.	457	1 75	»	Est.	388 50	»	»
Obligations du Trésor.	521	»	»	Obligat. foncières 1879 3 %.	454	»	»	Midi.	389 50	»	»
Obligations du Trésor nouvelles.	512	»	»	Soc. de Crédit ind. et comm.	790	»	»	Nord.	397 25	»	»
Dép. de la Seine, emprunt 1857.	230	»	»	Crédit mobilier.	720	»	»	Orléans.	391 50	»	»
Ville de Paris, oblig. 1855-1860.	510	»	»	Est.	815	»	»	Ouest.	388 75	»	»
— 1865.	524	»	»	Paris-Lyon-Méditerranée.	1790	»	15 7	Paris-Lyon-Méditerranée.	390	»	»
— 1869, 3 %.	409	»	»	Midi.	1280	»	»	Paris (Grande-Ceinture).	389 75	»	»
— 1871, 3 %.	390	»	»	Nord.	1380	»	»	Paris-Bourbonnais.	387	»	»
— 1875, 4 %.	515	»	»	Orléans.	1380	»	»	Canal de Suez.	567	»	»
— 1876, 4 %.	514	»	»	Ouest.	865	»	»				
— 1878, 4 %.	514	»	»	Compagnie parisienne du Gaz.	1560	»	»				
Banque de France.	5480	»	»								

**CHEMIN DE FER D'ORLÉANS. GARE DE SAUMUR.**

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures	8 minutes du matin.	express-poste.
6 — 45 —		(s'arrête à Angers).
8 — 56 —		omnibus-mixte.
1 — 25 —		soir.
3 — 32 —		express.
7 — 15 —		omnibus.
10 — 37 —		(s'arrête à Angers).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures	26 minutes du matin.	direct-mixte.
8 — 21 —		omnibus.
9 — 40 —		express.
12 — 40 —		soir, omnibus-mixte.
4 — 44 —		soir, omnibus-mixte.
10 — 28 —		express-poste.

Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive à Saumur à 6 heures 56.

**OFFICE D'HUISSIER A CEDER DE SUITE.**

S'adresser, pour avoir des renseignements, soit à M<sup>r</sup> CHALET, huissier à Gennes, titulaire dudit office, soit à M<sup>r</sup> BOURASSEAU, huissier à Saumur, son mandataire. (731)

**A LOUER**

PRÉSENTÉMENT  
Ou pour la Saint-Jean prochaine,  
**UNE MAISON**  
Située à Saumur, rue de l'Ancienne-Messagerie.

Comprenant, au rez-de-chaussée, salle à manger donnant sur le jardin, cuisine à côté; six chambres au premier et au second; grenier, cave et servitudes.  
S'adresser au bureau du journal.

**A LOUER**

Pour entrer en jouissance de suite,  
**LE MOULIN**

De Montreuil-sur-le-Loir,  
Nouvellement monté, 4 paires de meules, belle chute d'eau.  
S'adresser au sieur Gointreau, garde à Montreuil-sur-le-Loir, et au bureau du journal.

**A VENDRE**

UN CHEVAL DE SANG, se montant et s'attelant très-bien.  
S'adresser au bureau du journal.

**A VENDRE**

D'OCCASION,  
Bois de charpente, portes et fenêtres presque neuves.  
S'adresser au bureau du journal.

**UNE MAISON DE COMMERCE** de détail demande une caissière. — Inutile de se présenter sans de bonnes références.  
S'adresser au bureau du journal.

**CHANGEMENT DE DOMICILE.**

Le cabinet de M. G. DOUSSAIN est transféré 10, rue des Basses-Perrières, à Saumur, à partir du 24 juin 1881.

**GRANDES TUILERIES Mécaniques.**

**PERRUSSON à Ecuisses (Saône-et-Loire).**

SUCCURSALES : à Saint-Léger-sur-Dheune, Autun (Saône-et-Loire); Sancoins (Cher), et Fontaine (Charente).

EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1878 : médaille d'or, la plus haute récompense décernée aux fabricants de Tuiles de la Bourgogne.

Tuiles mécaniques de tous modèles; briques pleines et creuses; carreaux; tuyaux pour cheminées et pour conduites d'eau; poterie artistique et de bâtiment.

Nouvelles tuiles spéciales, systèmes Perrusson, brevetés S. G. D. G.; tuiles à lenon et tuiles à panneton; à tenaille, destinées à rendre les toitures parfaitement solides tout en supprimant l'attache aux lattes.

Carreaux mosaïques en grès vitrifié et carreaux céramiques perfectionnés. Carrelages en tous genres, depuis 1 fr. 60 jusqu'à 20 fr. le mètre.

Représentant : M. J.-B. MARÉCHAL, rue Gueule-du-Loup, 2, à Saumur (Maine-et-Loire). (398)

**VINS DE BORDEAUX**

TRES-RECOMMANDÉS.

M. RENAULT, propriétaire du Domaine de la Souys, près Bordeaux, offre ses vins de 1879 à 120 et 130 fr. la barrique.

Supérieurs, 1878, à 150 fr.  
1877, à 200 »  
Crû St-Julien 1877, à 300 »  
1874, à 400 »  
Eau-de-vie, 1 fr. 50 le litre.

Le tout rendu franco de port, en gare de l'acheteur, payable trois mois après l'expédition. (430)

**UNE MAISON DE GRAINS** demande un garçon de 25 à 30 ans, sachant lire et écrire.  
S'adresser au bureau du journal.

**UN JEUNE HOMME** de dix-sept ans demande une place de valet de chambre.  
Bons renseignements.  
S'adresser au bureau du journal.

**RIELLANT**

Chirurgien - Dentiste,  
49, rue Royale, Saumur,  
Au premier.

LE JOURNAL DU DIMANCHE  
RECUEIL LITTÉRAIRE ILLUSTRÉ  
Paraissant chaque semaine avec 16 pages de texte in-4° avec gravures inédites (formant deux beaux volumes chaque année).

ABONNEMENTS :  
PARIS : 1 An, 6 fr.; 6 Mois, 3 fr.  
DÉPARTEMENTS : 1 An, 8 fr.; 6 Mois, 4 fr.  
POUR L'UNION POSTALE : 1 An, 8 fr. 50.

PARIS :  
10 centimes le numéro.  
DÉPARTEMENTS :  
14 centimes le numéro.

QUARANTE-CINQ VOLUMES SONT EN VENTE  
Le volume broché, Paris, 3 fr.  
Départements, 4 fr.

La collection du Journal du Dimanche renferme les meilleurs ouvrages des écrivains contemporains. Nous citerons : Alexandre Dumas père, Frédéric Soulié, Paul Féval, Auguste Maquet, Méry, Emmanuel Gonzales, Lamartine, A. de Bréhat, Adolphe Belot, Paul Saunière, Elie Berthel, Clémence Robert, Octave Féré, Ch. Deslys, G. Aimard, Louis Uibach, Eugène Scribe, Armand Lapointe, Mary Lafon, F. du Boisgobey, Prosper Vialon, Chateaubriand, Victor Ducange, G. de la Landelle, Henri Augu, Th. Labourteu, Adolphe Favre, Eugène Moret, Turpin de Sansay, Sophie Gay, Pierre Zaccone, Mario Uehard, Eugène de Mirecourt, etc., etc.  
Parait actuellement :

Les Aventures d'un Peau-Rouge à Paris, Grand roman, par Gustave AIMARD.

ADMINISTRATION : Paris, place Saint-André-des-Arts, 11.

NOTA. — On s'abonne en envoyant un mandat de poste.

**JOURNAL D'AFFICHES**

5<sup>e</sup> ANNÉE DE L'OUEST 5<sup>e</sup> ANNÉE  
PARAISANT LE DIMANCHE  
Organe spécial pour la vente des Propriétés, Fonds de commerce et Industries.  
Un numéro spécimen est adressé franco sur demande affranchie.

ADMINISTRATION : Rues Bodinier et de la Roë, Angers.

**ARMES DE CHASSE**

Nouveaux perfectionnements. — Tir à longue portée



NOTE. — En s'adressant à la MAISON GALAND, toujours pourvue de plusieurs milliers d'armes prêtes à livrer, qu'elle fabrique elle-même et garantit absolument, il est facile et plus économique de se procurer l'arme de son goût que d'en faire l'acquisition chez un marchand armurier mal assorti.

Demandez par lettre l'Album-Galand, à M. GALAND, fabricant d'armes, 13, rue d'Hauteville, à Paris. (448)

**PHARMACIE-DROGUERIE**

Ancienne Pharmacie PASQUIER  
A. CLOSIER, Successeur.

Lauréat de l'Ecole de Pharmacie, élève de l'Ecole Supérieure de Paris,  
20, rue du Marché-Noir, Saumur.

Grand assortiment de bandages herniaires, de bas en tissu élastique pour varices, de ceintures ventrières et abdominales.  
Un service régulier avec Paris me permet de fournir, dans les 48 heures, les bandages commandés sur mesure ou exigeant une forme de pelote spéciale.  
Un bandage bien fait et bien appliqué facilite souvent la guérison des hernies.  
On trouve à la même pharmacie : le biberon à vis de Ruyal, le biberon à soupape de Robert et le biberon-pompe de H. Monchovant.

En vente chez tous les libraires :  
**LES ORGINES DE L'ACADÉMIE D'EQUITATION CIVILE**

ET  
**DE L'ÉCOLE D'EQUITATION MILITAIRE**

DE LA VILLE DE SAUMUR (1593 à 1830)  
Par M. PAUL RATOUIS. — 1 volume in-12. — 1 fr. 50.

**LES CHRONIQUES SAUMUROISES**

Par le même auteur. — 1 volume in-12. — 1 fr. 50.

**ETUDES HISTORIQUES SUR L'HOTEL-DIEU**

ET LES  
ETABLISSEMENTS CHARITABLES DE LA VILLE DE SAUMUR

Par le même. — 1 volume in-12. — 1 fr. 50.

Saumur, imprimerie de P. GODET.  
Certifié par l'imprimeur soussigné.

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.  
Hôtel-de-Ville de Saumur, le

LE MAIRE